



## Faux témoignage aux prud'hommes

Par **tsm**, le **02/04/2013 à 12:23**

Bonjour.rns'il vous plaît,rnrnJ'ai besoin de votre aide en URGENCE. je viens de recevoir les conclusions de l'avocat adverse où j'ai découvert un faux témoignage d'une collègue et certains degrés du témoignage de l'expert comptablernrnrnJ'ai fortement envie de déposer plainte contre eux;rnrnQue me conseillez-vous.rnrnS'il vous plaît , c'est très URGENTrnrnMerci de votre main tenduerntsm

Par **DSO**, le **02/04/2013 à 12:40**

Bonjour,rnrnJe dirais que pour le principe, il faut porter plainte pour faux témoignage, si vous pensez que la vérité puisse en découler.rnrnCependant, l'avocat adverse pourra demander dans ce cas un sursis à statuer dans l'attente du résultat de l'enquête judiciaire, ce qui va prendre de nombreux mois si toutefois la plainte puisse aboutir.rnrnCordialement,rnDSO

Par **moisse**, le **02/04/2013 à 18:21**

Vous pouvez aussi (cf avis de DSO) faire écarter l'attestation en question en fournissant les éléments d'appréciation au conseil car jusqu'à preuve du contraire le témoignage est vrai (ou fidèle).rnCelui-ci n'est pas tenu par le pénal de sorte qu'il poeut écarter la pièce ou au contraire la valider.rnRien ne vous empêchera ultérieurement de déclancher l'action publique, surtout si le conseil écarte la pièce se rangeant ainsi à votre conviction.